

La fourmi, l'abeille et l'araignée: la compilation aux temps modernes

Miguel Benítez

Les traités philosophiques qui circulent clandestinement dans des copies manuscrites depuis le dernier tiers du 17^e siècle jusqu'à la fin des Lumières constituent l'expression par excellence d'une littérature militante. Dans ces ouvrages, l'auteur, réfugié dans l'anonymat, s'efface devant l'œuvre. Et dans l'œuvre elle-même, le contenu prend décidément le pas sur la forme littéraire. En effet, en ce qui concerne la forme, les traités manuscrits clandestins sont fréquemment de simples compilations. Certes, cette technique ne constitue pas une nouveauté. Montaigne critiquait déjà acide-ment "les escrivains indiscrets de nostre siecle, qui parmy leurs ouvrages de neant, vont semant des lieux entiers des anciens auteurs pour se faire honneur..."¹ La compilation était si étendue parmi les écrivains de la Renaissance que Pierre Charron en dénonce l'abus dans la plupart des productions de son temps, à des rares exceptions près:

Voyons ces grandes, doctes, & belles harangues, discours, leçons, sermons, livres, que l'on estime & admire tant, produictés par les plus grands hommes de ce siecle (j'en excepte quelques uns & peu) qu'est ce tout cela, qu'un entassement & enfileure d'allegations, un recueil & ramas du bien d'autrui (œuvre de memoire, & diverse leçon, & chose tresaisée, car cela se trouve tout trié & arangé: tant de livres sont faits de cela) avec quelques pointes & un bel agensement (œuvre de l'imagination) & voyla tout? Ce n'est souvent que vanité, & n'y reluict aucun traict de grand jugement, ny d'insigne vertu.²

¹ *Les Essais de Michel Seigneur de Montaigne*. Edition nouvelle prise sur l'Exemplaire trouvé apres le deceds de l'Autheur, reveu & augmenté d'un tiers outre les precedentes impressions. Enrichis de deux Tables curieusement exactes & elaborées. A Paris, chez Abel L'Angelier, 1604, Livre I, chap. XXV, "De l'institution des enfans, à Madame Diane de Foix Comtesse de Gurson", p. 107.

² *De la Sagesse Livres Trois*. Par M. Pierre Le Charron, Parisien, Chanoine Theologal & Chantre en l'Eglise Cathedrale de Comdom. A Bourdeaus. Par Simon Millanges Imprimeur ordinaire du Roy. 1601, Livre I, chap. VI, "Misere", § 15, p. 53.

Les libertins érudits ont érigé en art cette pratique de la citation indirecte: ils ont fabriqué des ouvrages sur les matières les plus controversées en rassemblant les opinions de leurs prédécesseurs, sans cependant négliger les doctrines de leurs contemporains –ce que Montaigne appelait déjà “se couvrir des armes d’autrui, iusques à ne montrer pas seulement le bout de ses doigts: conduire son dessein (comme il est aisé aux sçavans en une matiere commune) sous les inventions anciennes, rappiepees par cy par là...”.³ Cette technique cristallise dans l’entreprise emblématique du travail des philosophes, l’*Encyclopédie*, dont les éditeurs proclament à haute voix, face aux accusations réitérées de plagiat, leur qualité de compilateurs:

La qualité de compilateurs nous donne un droit ou un titre à profiter de tout ce qui peut concourir à la perfection de notre dessein, quelque part qu’il se rencontre.⁴

Certes, ces pratiques n’ont pas bonne réputation. Pierre Bayle parle carrément de “piraterie littéraire”.⁵ Le libertin La Mothe le Vayer ne condamne pas l’emprunt, dont il est lui-même coutumier, mais il recommande pourtant la modération, quand on prétend au titre d’auteur, en ce qui concerne l’exploitation du bien d’autrui:

A la verité s’il [l’Orateur] en composoit un discours de la façon de ceus que les Latins ont nommé Centons, & que ce ne fussent que des textes de differens Auteurs attachez les uns aus autres, comme Lipse les a mis dans ses six livres de Politique, i’avouë qu’un tel travail ne pourroit pas passer pour une piece d’eloquence. Il y a de la retenuë, & quelque bien-seance à observer en cela.⁶

Le pieux Leuret rapporte l’opinion de son ami Cyrano de Bergerac, fréquentant lui-même ces milieux libertins, qui traite de voleurs les auteurs de son temps et regrette la multiplication des ouvrages qui n’auraient rien d’original, ni dans les idées, ni dans la forme même:

De sorte que quand ie luy demandois pourquoy donc il lisoit les ouvrages d’autrui, il me répondoit, que c’estoit pour connoistre les larcins d’autrui: & que s’il eust esté Juge de ces sortes de crimes, il y auroit estably des peines plus rigoureuses que celles dont on punit les voleurs de grands chemins; à cause que la

³ *Loc. cit.*, p. 108. Ce passage ne se trouve pas dans les éditions précédentes.

⁴ *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Paris, Le Breton, 1765, vol. XII, article “Plagiaire”.

⁵ *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, R. Leers, 1697, article “Ephore”, C.

⁶ *Considérations sur l’éloquence françoise de ce tems*, 2^{de} édition, Paris, A. Courbé, 1647, p. 151-152.

gloire estant quelque chose de plus précieux qu'un habit, qu'un cheval, & mesme que de l'or, ceux qui s'en acquierent par des Livres qu'ils composent de ce qu'ils dérobent chez les autres, estoient comme des voleurs de grands chemins qui se parent aux despens de ceux qu'ils dévalisent; & que si chacun eust travaillé à ne dire que ce qui n'eust point esté dit, les Bibliothèques eussent esté moins grosses, moins embarrassantes, plus utiles, & la vie de l'homme (quoy que tres-courte) eust presque suffy pour lire & sçavoir toutes les bonnes choses; au lieu que pour en trouver une qui soit pasable, il en faut lire cent mille ou qui ne valent rien, ou qu'on a levés ailleurs une infinité de fois, & qui font cependant consommer le temps inutilement & desagreablement.⁷

Montesquieu, parmi beaucoup d'autres, exprime son mépris envers ces compilateurs, qu'il compare aux ouvriers des presses:

De tous les Auteurs il n'y en a point que je méprise plus que les Compilateurs, qui vont de tous cotez chercher des lambeaux des ouvrages des autres, qu'ils plaquent dans les leurs, comme des pieces de gazon dans un parterre: ils ne sont point au dessus de ces ouvriers d'Imprimerie, qui rangent des caracteres, qui combinez ensemble, font un Livre, où ils n'ont fourni que la main. Je voudrois qu'on respectât les Livres originaux; & il me semble que c'est une espece de profanation de tirer les pieces, qui les composent, du sanctuaire où elles sont, pour les exposer à un mépris qu'elles ne méritent point. Quand un homme n'a rien à dire de nouveau, que ne se tait-il? Qu'a-t-on affaire de ces doubles emplois? Mais je veux donner un nouvel ordre. Vous êtes un habile homme: c'est-à-dire que vous venez dans ma Bibliothèque, & vous mettez en bas les livres qui sont en haut, & en haut ceux qui sont en bas; vous avez fait un chef-d'oeuvre.⁸

Et les éditeurs de l'*Encyclopédie* eux-mêmes, qui justifient l'emploi de textes empruntés à divers auteurs par la nature même de l'œuvre qu'ils mettent sur le marché, et cultivent l'ambiguïté quand ils se vantent de citer leurs sources, parlent du mépris que l'on doit porter aux plagiaires:

La qualité d'un bon dictionnaire tel que nous souhaiterions de rendre celui-ci, consiste en grande partie à faire usage des meilleures découvertes d'autrui: ce que nous empruntons des autres nous l'empruntons ouvertement, au grand jour, & citant les sources où nous avons puisé [...]. Si nous dérobons, c'est seulement à l'imitation des abeilles qui ne butinent que pour le bien public, & l'on ne peut pas dire exactement que nous pillons les auteurs, mais que nous en tirons des contributions pour l'avantage des lettres [...]. Qu'est-ce donc proprement qu'un pla-

⁷ *Histoire comique* par Monsieur de Cyrano Bergerac. *Contenant les Estats & Empires de la Lune*. A Paris, Chez Charles de Sercy, 1659, Préface, s.n. [p. 18-19].

⁸ *Lettres Persanes*, Amsterdam, chez P. Brunel, 1721, lettre LXIV, pp. 270-271.

giaire? C'est un homme, qui voulant à quelque prix que ce soit s'ériger en auteur, & n'ayant pour cela ni le génie, ni les talens nécessaires, copie non-seulement des phrases, mais encore des pages & des morceaux entiers d'autres auteurs, & a la mauvaise foi de ne les pas citer; ou qui, à l'aide de quelques légers changemens dans l'expression ou de quelques additions, donne les productions des autres pour choses qu'il a imaginées & inventées, ou qui s'attribue l'honneur d'une découverte faite par un autre. Rien n'est plus commun dans la république des lettres; les vrais savans n'y sont pas trompés; ces vols déguisés n'échappent guere à leurs yeux clairvoyans. Cependant le mépris que méritent les plagiaires ne diminue pas beaucoup le nombre.⁹

L'art compilatoire ne manque cependant pas d'arguments. On peut sans doute percevoir un reflet de ces raisons dans l'essai de Montaigne sur l'éducation du fils de Diane de Foix, en parallèle à la critique aux abus introduits en matière de compilation. Parmi les conseils qu'il donne concernant le travail du précepteur, il écrit:

Qu'il lui face tout passer par l'estamine & ne loge rien en sa teste par simple autorité, & à credit. Les principes d'Aristote ne luy soyent principes, non plus que ceux des Stoiciens ou Epicuriens: Qu'on lui propose cette diversité de iugemens, il choisira s'il peut: sinon, il en demeurera en doute. / *Che non men che saper dubbiar m'aggrada.* / Car s'il embrasse les opinions de Xenophon & de Platon, par son propre discours, ce ne seront plus les leurs, ce seront les siennes. Qui suit un autre, il ne suit rien. Il ne trouve rien: voire il ne cherche rien. *Non sumus subrege, sibi quisque vindicet.* Qu'il sache, qu'il sçait, aumoins. Il faut qu'il imboive leurs humeurs, non qu'il aprenne leurs preceptes: Et qu'il oublie hardiment s'il veut, d'où il les tient, mais qu'il se les sçache approprier. La verité & la raison sont communes à un chacun, & ne sont non plus à qui les a dites premierement, qu'à qui les dit apres. Ce n'est non plus selon Platon, que selon moy: puis que lui & moy l'entendons & voyons de mesme. Les abeilles pillotent deçà delà les fleurs, mais elles en font après le miel, qui est tout leur, ce n'est plus thin, ny mariolaine: Ainsi les pieces empruntees d'autrui, il les transformera, & confondra, pour en faire un ouvrage tout sien: à sçavoir son jugement.¹⁰

Pierre Charron, qui reprend le sujet à la suite de Montaigne, illustre par une comparaison fort didactique la distinction existante entre la réception machinale d'un discours étranger, où tout est repris sans discrimination, au risque même de dénaturer ce que l'on reçoit passivement, et son assimilation critique, qui marque la pensée ainsi accueillie d'un sceau personnel:

⁹ *Encyclopédie, loc. cit.*

¹⁰ *Loc. cit.*, p. 112. Le texte latin a été pris dans Sénèque, *Epistularum Moralium ad Lucilium* 4, 33, 4: "Non sumus sub rege: sibi quisque se vindicat".

Il ne faut pas s'amuser à retenir & garder les opinions & le sçavoir d'autrui, pour puis le rapporter & en faire monstre & parade à autrui, ou pour profit sordide & mercenaire, mais il les faut faire nostres. Il ne faut pas les loger en nostre ame, mais les incorporer & transubstantier. Il ne faut pas seulement en arrouser l'ame, mais il la faut teindre, & la rendre essentiellement meilleure, sage, forte, bonne, courageuse: autrement de quoy sert d'estudier? *Non paranda nobis solùm, sed fruenda sapientia est.* Il ne faut pas faire comme les bouquetieres, qui pillotent par cy par là des fleurs toutes entieres, & telles qu'elles sont les emportent, pour faire des bouquets, & puis des presens: ainsi font les mauvais estudians qui amassent des livres plusieurs bonnes choses, pour puis en faire parade & monstre aux autres: mais il faut faire comme les mouches à miel, qui n'emportent point les fleurs comme les bouquetieres, mais s'asians sur elles, comme si elles les convoyent en tirent l'esprit, la force, la vertu, la quinte essence, & s'en nourrissent, en font substance, & puis en font de tres-bon & doux miel, qui est tout leur: ce n'est plus thyn, ni marjolaine. Aussi faut il tirer des livres la moëlle, l'esprit (sans s'assubjectir à retenir par cœur les mots, comme plusieurs font, moins encores à retenir le lieu, le livre, le chapitre; c'est une sottise et vaine superstition & vanité, qui fait perdre le principal) & ayant succé & tiré le bon en paistre son ame, en former son jugement, & instruyre & regler sa conscience & ses opinions, ratifier sa volonté, bref en faire un ouvrage tout sien, c'est-à-dire, un honneste homme, sage, advisé, resolu...¹¹

Il est vrai que ni Montaigne ni Charron ne parlent pas ici de la création littéraire, mais tout simplement de l'apprentissage. Cependant, le compilateur de l'époque se voit sans doute reflété dans cette image, surtout si l'on tient compte du fait que l'exemple de l'abeille qui illustre cette thèse est un sujet qui revient inlassablement dans la discussion sur la nature et les mérites de la compilation.¹² La Mothe le Vayer transpose ainsi sur ce terrain la distinction illustrée par Charron:

L'on peut dérober à la façon des Abeilles, sans faire tort à personne; mais le vol de la Fourmi qui enleve le grain entier ne doit jamais estre imité.¹³

L'idée de l'apprentissage comme appropriation pure et simple du legs des prédécesseurs est l'image même de l'art de la compilation. Tel l'apprenti de Montaigne, le compilateur s'approprie le bien d'autrui, mais n'en devient pas nécessairement pour autant un plagiaire. Il s'imprègne du

¹¹ *De la Sagesse, op. cit.*, livre III, chap. XIV, "Des devoirs des parens, & enfans", § 22, pp. 652-653. La citation est tirée de Cicéron, *De finibus bonorum et malorum* I, 3.

¹² On trouve déjà cette image dans l'antiquité classique, par exemple chez Quintilien, *Institutiones oratoriae* I, 9, 7, et aussi chez Lucrèce, III, 10-13; elle reparait dans la littérature médiévale de compilation, ou encyclopédique.

¹³ *Petits traités en forme de lettres faites à l'imitation de Senèque*, lettre CXXXIX, *Œuvres*, Paris, 1669, tome XII, p. 260. Nous trouvons encore la même image dans les *Homilies Académiques*, XXIII; *Œuvres, op. cit.*, tome XIV, p. 324.

savoir qu'il emprunte, et qui ne lui appartient pas, mais il intériorise ce savoir et le fait sien de par son assimilation critique.

Le compilateur s'inspire donc des textes qu'il emprunte pour en faire œuvre nouvelle. Certes, il n'est pas facile de déterminer ce que les compilateurs et leurs critiques entendent par "inspiration". L'auteur des *Chevreana* signale que La Mothe le Vayer lui-même s'est servi si abusivement du livre de Francesco Collio *De Animabus Paganorum*, que "son Traitté *De la vertu des Payens*, en peut estre appellé une copie".¹⁴ Son jugement est trop expéditif. Les deux ouvrages abordent le même sujet, et La Mothe le Vayer a sans doute lu Collio, même s'il ne le cite point. Mais il est certain qu'il ne le démarque pas – si l'on peut toutefois parler exactement de plagiat dans les cas des traductions, ce que des auteurs de l'époque contesteraient sûrement.¹⁵ Toujours est-il que ce libertin était coutumier de ce que l'on appelait l'"allégation". Il juge sans doute que l'"œuvre compilée", comme l'appelle Bayle, ne se laisse pas réduire aux éléments qui la constituent, mais qu'il s'agit dans l'occasion d'un produit essentiellement nouveau, comme l'est le miel par rapport aux principes des plantes aromatiques. Dans ce sens, il ne pense pas autrement que Blaise Pascal, moins rigoriste sur ce point que Bayle – même s'il semble probable que le penseur janséniste parle ici des idées et non pas de l'exploitation matérielle des textes:

Il y a des gens qui voudroient qu'un autheur ne parlast jamais des choses dont les autres ont parlé; autrement on l'accuse de ne rien dire de nouveau. Mais si les matieres qu'il traite ne sont pas nouvelles, la disposition en est nouvelle. Quand on joüe à la paume, c'est une même bale dont joüe l'un & l'autre; mais l'un la place mieux. J'aimerois autant qu'on l'accusast de se servir des mots anciens: comme si les mêmes pensées ne formoient pas un autre corps de discours par une disposition différente; aussi bien que les mêmes mots forment d'autres pensées par les différentes dispositions.¹⁶

¹⁴ *Chevreana*, Paris, Delalune, tome I, 1697, p. 197; l'ouvrage reprend divers anecdotes attribués à Urbain Chevreau. Le traité de Collio comprenait cinq livres: la première partie parut à Milan en 1622; la seconde, en 1633.

¹⁵ Vers 1694, Bonaventure de Fourcroy a élaboré un manuel de rhétorique, sous le titre *Les trois stiles Dans toute sorte d'ouvrages d'éloquence et de poesie*, jugé impie en raison surtout des commentaires et des réflexions qui parsèment l'ouvrage; il l'a entièrement fabriqué à l'aide de passages empruntés à plusieurs auteurs, anciens notamment. Mais il a tenu à traduire lui-même la plupart de ces passages. Il entendait sans doute par là laisser sa griffe personnelle sur sa compilation [voir mon livre *L'Œuvre libertine de Bonaventure de Fourcroy*, Paris, H. Champion, 2005 – sous presse].

¹⁶ *Pensées de M. Pascal sur la religion, Et sur quelques autres sujets. Edition nouvelle. Augmentée. De beaucoup de Pensées, de la Vie de l'Autheur, & de quelques Dissertations.* A Amsterdam, chez Henri Wetstein, 1699, XXIX, "Pensées Morales", § 19, pp. 186-187. Cette pensée manque dans les premières éditions.

C'est dans ce cadre historique que s'insère la littérature clandestine. Les libertins érudits ont appliqué l'art d'enfiler les citations, assez généralisé à l'époque, à des sujets de plus en plus brûlants, avec le désagrément logique des autorités ecclésiastique et civile. Le dialogue de La Mothe le Vayer "Sur la divinité" ou son traité sur le salut des païens illustrent cette tendance. Le *Theophrastus redivivus*, véritable somme de l'impiété de l'époque, issu de ces mêmes milieux, en est probablement la culmination. Il se présente dès le titre comme un ouvrage composé "ex philosophorum opinionibus",¹⁷ surtout des anciens, sans cependant négliger les modernes. Certes, par dessus ce chœur d'opinions différentes ressort, puissante, la voix originale de l'auteur;¹⁸ mais ce qui frappe les contemporains est surtout son érudition. Ainsi, des années après sa rédaction vers 1659, un critique anonyme décrit sa stratégie en ces termes:

Car il ne faut pas s'imaginer que tous les Athées se contentent simplement d'abuser de leur raison, & de bâtir de nouveaux systemes; de proposer des sophismes & des subtilitez qu'ils inventent. Il y en a qui fouillent dans l'antiquité; qui recueillent les vieilles objections; qui prétendent appuyer leurs difficultez sur l'autorité des plus celebres Philosophes, & qui ne manquent ni de malignité, ni d'adresse pour éblouir les simples, non-seulement par des argumens captieux, mais aussi par un pompeux étalage de citations mal interpretées. Tel étoit l'Auteur du *Theophrastus Redivivus*, livre écrit à la main, duquel j'ai déjà fait mention, & dont la grosseur & la méchanceté nous découvrent que celui qui l'a composé, & qui est mort depuis peu d'années, étoit du moins aussi laborieux qu'il étoit impie.¹⁹

L'auteur du traité revendique encore la liberté de discuter publiquement sur toute sorte de matières, se réclamant de la tradition des anciens, qui se serait longtemps continuée dans les écoles, et il regrette l'intervention de l'Eglise pour mettre un terme à cette liberté de philosopher, qui se voulait cependant respectueuse des droits de la théologie... Mais il semble évident qu'il ne se fait guère d'illusions sur les possibilités de voir son texte imprimé, et c'est pourquoi il le fait circuler clandestinement. Ainsi, le

¹⁷ *Theophrastus redivivus, sive historia de iis quae dicuntur de diis, de mundo, de religione, de anima, inferis et daemonibus, de contemnenda morte, de vita secundum naturam. Opus ex philosophorum opinionibus constructum et doctissimis theologis ad diruendum propositum.* L'ouvrage a été édité par G. Canziani et G. Paganini [Firenze, La Nuova Italia, 1981, 2 vols.], accompagné d'une savante introduction et d'un riche appareil critique.

¹⁸ Voir mon article "Las trazas del panteísmo en el *Theophrastus redivivus*: una religión para el pueblo", *Historia Philosophica* II (2005), sous presse.

¹⁹ *De la connoissance de Dieu.* Par feu Monsieur Ferrand. Avec des Remarques de M***. A Paris, chez Jean & Michel Guignard, 1706, "Preface de l'auteur des Remarques", s.n. [5]. Ces "Remarques" se veulent foncièrement une réfutation du *Theophrastus redivivus*. Je prépare une étude de cette réfutation.

critique mentionné, qui dit encore l'ouvrage compilé "avec tout l'art possible [...] de tout ce que l'antiquité prophane a de plus venimeux & de plus séduisant", soupçonne "le faux Theophraste d'avoir répandu des copies de son livre".²⁰

Le succès des premiers traités clandestins a sans doute attiré de nombreux écrivailleurs (et sans doute quelques esprits provocateurs), qui ont donné droit de cité dans la république des lettres à la compilation, une technique permettant la multiplication des écrits. En effet, différents témoignages suggèrent que la compilation était une pratique commune dans l'élaboration des manuscrits clandestins. Une notice anonyme sur l'arrestation du curé Etienne Guillaume en 1728, accusé d'organiser avec le comte de Plélo des assemblées où l'on attaquait la religion, ainsi que d'avoir écrit un traité *Des trois imposteurs*, fait soupçonner que ce texte, qui circulait déjà en manuscrits, était lui aussi le fruit de la rapine:

L'ouvrage est fort long, fort ennuyeux, et fort mal composé; sans principes, sans raisonnemens: c'est un amas confus de toutes les injures et invectives repandues dans les livres contre les trois législateurs.²¹

Et l'analyse sommaire que fait Mirabeau de cet écrit, dans sa *Vie de Louis-Robert-Hippolyte, comte de Plélo*, inédite, porte également à croire que le traité de Guillaume n'était rien d'autre qu'une mauvaise compilation:

Son ouvrage étoit divisé en trois parties; la première détrônait Moïse, la seconde perdoit le respect du à la sacrée personne de Notre Seigneur Jésus Christ et la troisième maltraitait Mahomet. Moïse et Mahomet n'étoient cependant là qu'en faveur du titre mais quant à la seconde personne de la trinité il l'avoit prise dans la plus sincère aversion, il se donnoit une peine horrible pour prouver que deux et deux font quatre et que trois ne sauroient faire un. Il étoit une très grande erudition, mais fort mal digérée et en tout ce livre est plutôt un fatras dont on pouvoit tirer de bonnes choses qu'un livre curieux par lui même.²²

Quelques années plus tard, le libraire huguenot Prosper Marchand, qui participe activement au commerce clandestin des manuscrits, suspecte le

²⁰ *Loc. cit.*, s.n. [6]. L'existence d'une série de copies confirme la circulation de l'ouvrage par cette voie: Lennik-coll. privée J. Vercruysse (incomplet), Paris BnF Lat 9324, Wien-ÖNB 10405-10406, Wien-ÖNB 11451.

²¹ Nantes-B.M. 204, f. 159.

²² Paris-A.N. M 356, dossier IV¹, f. 56-57. Sur cette affaire, voir mon article "Autour du *Traité des trois imposteurs*: l'affaire Guillaume", *La face cachée des Lumières. Recherches sur les manuscrits philosophiques clandestins de l'âge classique*, Oxford-Paris, The Voltaire Foundation-Universitas, 1996, pp. 155-174.

traité circulant sous le titre *De tribus impostoribus* d'avoir été fabriqué en secret par des compilateurs:

Mais, je ne crois pas, que tous ceux, qui se vantent le plus hardiment d'avoir vu et lu cet Ouvrage, aient vu et lu autre chose que quelque mauvaise rhapsodie, répondant tant bien que mal à un titre si propre à éblouir les Personnes curieuses de ces prétendues raretés, et fabriquée en secret par quelqu'un de ces misérables Compilateurs, qui ne s'embarassent guères de ce qu'ils mettent dans un Livre; et qui, ne cherchant qu'à surprendre des Idiots à l'appas séduisant d'un titre imposant et trompeur, leur font acheter le plus chèrement qu'ils peuvent, non seulement la perte de leur tems et de leur peine, mais assez souvent encore la corruption de leur esprit et de leur coeur.²³

Enfin, dans une note qui se trouve dans une copie de *La Religion chrétienne analysée*, probablement rédigée par un lecteur bien-pensant, on peut lire:

Ce livre irreligieux est encore l'ouvrage d'un ignorant, ou d'un homme de mauv[ais]e foi, qui ne rapporte pas la reponse aux objections, quoiqu'elles soient dans les memes endroits ou il les a prises.²⁴

Mais nous avons surtout un témoignage de première main, sortant de la plume d'un auteur qui prend une partie active dans l'élaboration et la diffusion de textes manuscrits clandestins. Dans une lettre adressée vers 1736 à l'abbé Le Mascrier, où il propose la compilation d'un nouveau ouvrage contre la religion chrétienne, Benoît de Maillet, connu surtout par le traité intitulé *Telliamed*, nous renseigne avec détail sur cette technique de fabrication des manuscrits clandestins:

Je conte que cette journée ne se passera pas sans que vous receviez les Doubtes sur la religion et la Lettre sur l'origine des juifs. Ces deux manuscrits et le peu que vous avez vu dans mon traité sur la nature de l'âme vous avanceront beaucoup, comme j'en suis seur, dans la connoissance de tout ce qui peut lui etre objecté et trois ou quatre articles du Dictionnaire de Baile, et quant aux solutions et reponces la lecture de deux ou trois nouveaux traités qui se sont faits pour établir la verité de cette religion. Je suis persuadé que deux mois de tems vous suffiroient après cela à une bonne compilation du pour et du contre, et qui auroit bien de debit si elle etoit imprimée en Hollande que n'en aura Telliamed, quoique j'espere qu'il en aura beaucoup, et je payerois bien une copie d'une telle compilation sortant de vos mains.

²³ *Dictionnaire historique, ou Mémoires critiques et littéraires, concernant la vie et les ouvrages de divers personnages distingués, particulièrement dans la république des lettres*, La Haye, Pierre de Hondt, 1758, tome I, article "Impostoribus (De tribus)", p. 321.

²⁴ Orléans-B.M. 1197, f. 450.

Et puisque l'abbé donne la dernière main au nouveau système du monde proposé dans *Telliamed*, Maillet se dit dans la même lettre prêt à faire lui-même ce travail ingrat, surtout s'il peut compter sur les remarques que Le Mascrier aurait élaborées sur cette question:

Je vous avoue meme qu'uniquement amateur de la verité et son artisan je ne crois pas impossible que delivré comme je vais l'etre du soin de vous ayder à metre en ordre ce qui doit etre imprimé en Hollande ou à Paris, je pourray, quoique fort incapable de m'en bien acquitter, y consacrer six mois de tems, et vous me ferez plaisir, si vous voulez bien, en un quart d'heure de votre loisir seulement me marquer les livres pour et contre qui en traittent, et que je trouveray icy [à Marseille] où il ne manque pas de bonnes bibliotheques qui me seront ouvertes, mais ce que je voudrois surtout seroit une copie des notes que vous avez faites et dont vous m'avez parlé, je payerois bien le copiste qui me la feroit.²⁵

Les auteurs de ces traités clandestins signalent eux-mêmes à l'occasion l'origine des matériaux qu'ils emploient dans la fabrication des ouvrages. En vue d'éviter les accusations de plagiat, Henri de Boulainvilliers précise au début du siècle dans un "avis" à son *Abrégé d'histoire ancienne* qu'il a fabriqué son traité à l'aide des historiens qui l'auraient précédé dans l'étude de son sujet. Il tient à justifier ce procédé: la méthode adoptée est tout autant un hommage aux auteurs plagiés qu'une nécessité imposée par la nature même de la recherche historique. Loin de cacher ainsi ce qu'il

²⁵ Paris-B.N. N.A. fr. 22158, *Mélanges de physique et de mécanique*, ff. 186-219: "Notes et lettres de Benoît de Maillet, auteur de *Telliamed*, ou entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire francais". Sur Benoît de Maillet et son *Telliamed*, voir mon livre *La Face cachée des Lumières*, op. cit., II, "Un nouveau système du monde: *Telliamed*", pp. 213-304. La division du travail entre ceux qui ramassaient les matériaux et les compilateurs proprement dits que Maillet suggère dans sa lettre devait être assez étendue à ce moment, à conséquence sans doute du développement de cette littérature manuscrite clandestine. Dans un rapport adressé par le lieutenant général de la police Berryer à d'Argenson en 1749, sur l'arrestation d'un certain Dupré de Richemont, on peut ainsi lire: "Ayant eu avis qu'un sieur Dupré de Richemont, jeune homme se donnant pour auteur, avoit un manuscrit contre la religion dont il faisoit faire des copies, j'ai envoyé un commissaire chez lui en perquisition le 12 juin / On s'y est pris du matin, on l'a trouvé couché avec une fille, et dessous le matelas de son lit s'est trouvé une prodigieuse quantité de manuscrits tous écrits de sa main, ce qui ayant paru suspect, je l'ay fait conduire, de l'ordre du Roy, sous le bon plaisir de M. le comte d'Argenson, au chateau de la Bastille. / Par l'examen fait le même jour de ses papiers on n'y a pas vû à la vérité de manuscrit contre la religion, mais une grande quantité d'extraits de sa main tirés de Bayle, Morery et d'autres auteurs contenant l'origine et les actions d'une infinité de personnes tant seculieres qu'ecclesiasti[ques] qui ont figuré dans le monde, y compris les principaux jansénistes en sorte que cela fait un amas de materiaux et pierres d'attente dont il aidoit sans doute dans l'occasion les auteurs critiques" [Paris-Arsenal 11687, ff. 96-108].

doit à ses devanciers, le comte avoue l'importance de sa dette envers les idées développées dans ses sources:

Je n'apporte proprement à cette entreprise que les idées historiques dont on m'a remply l'esprit dans ma jeunesse; idées qui se sont toute fois mûries avec l'usage et la lecture de quelques bons auteurs. Certainement ce fond n'est pas suffisant, mais pour ne pas decréditer entierement mon ouvrage en le commençant je dois dire aussi dans cet avertissement que je me propose de le tirer des meilleures sources qui me soient connües sçavoir de Marsham pour l'ordre, la disposition des temps, l'étendue, et même pour les citations dont j'ay verifié la fidélité dans les faits les plus importants. De Samuël Bochart pour les recherches de l'antiquité sur tout pour celles de la Grece, et de l'Italie. De Jean Le Clerc en ses ouvrages sur la Bible, et en ses bibliotheques tant pour la correction du premier en certains faits que pour l'intelligence des Livres saints; d'Eusebe et du Syncelle pour l'ancienne chronologie; des marbres d'Arondell pour leurs rectifications. De Selden en différents traités, & particulièrement en ceux des Dieux de la Syrie; de Scaliger & du P. Pétau dans leurs livres de la doctrine & de l'émendation des temps; enfin du P. Pezeron auteur nouveau et singulier dans ses decouvertes. / A cela je joindray mes recueils d'anciennes lectures, comme d'Herodote, de Diodore, de Denis d'Halicarnasse, de Strabon, de Joseph l'historien, de Pausanias et d'autres auteurs sans lesquels, il ne faut pas prétendre à la connoissance de l'histoire ancienne. / Je fais d'autant plus volontiers cette observation que par ce moyen je prétends me purger du plagiat dont j'ay peur que cet ouvrage ne pût mériter les reproches; quoy qu'à dire le vrai il soit absolument impossible d'écrire l'histoire sans prendre matière chez d'autres auteurs mais je connois la négligence dont je suis capable en fait de citation; c'est pourquoy, il est bon d'avertir une fois pour toutes que quoy que je n'épouze en entier le sentiment d'aucun, je me propose néanmoins d'adopter de grandes parties de leurs ouvrages et de leurs idées soit des uns soit des autres indifféremment pour le choix; mais toujours fidèlement par raport à la vérité de laquelle le traité ne sera qu'une recherche continuë.²⁶

A l'autre bout du siècle, Claude-Jean Raby, caché derrière le pseudonyme "Byar", dans la préface à son traité intitulé *Recherches sur l'origine et la nature de l'âme et sur l'existence de Dieu*, s'adresse à ses lecteurs en ces termes:

L'auteur de ces recherches, pour éviter des reproches de plagiat, se fait un devoir d'avertir le Lecteur, qu'elles ne sont que le fruit de quelques soins qu'il a pris de choisir ce qui lui a paru de meilleur sur ce sujet, dans Baile, dans l'Encyclopedie et dans plusieurs ouvrages anglais; semblable à une abeille, il n'a cueilli que les pensées les plus fortes et les plus justes, il les a cousues ensemble

²⁶ Paris-B.N. f.fr. 6363, ff. 4-6.

et les a assaisonnées de quelques courtes reflexions; Les personnes trop délicates, qui n'aiment que les pensées neuves, peuvent s'en tenir à cette préface, je n'ai écrit ces reflexions que pour moi & pour quelques amis à qui le réchauffé sur cette matière ne déplait pas.²⁷

En effet, l'examen du traité révèle que cet autre "artisan de la vérité", comme Maillet disait de soi-même, a exploité à fond l'*Encyclopédie*. L'article "Ame" est la colonne vertébrale soutenant des passages tirés d'une poignée de collaborations, "Immatérialisme ou spiritualité", "Création" et "Dieu"; un long résumé de la discussion intervenue entre Clarke et Collins, procédant de la traduction française publiée en 1770, complète le chapitre consacré à la question de l'endroit où se placerait l'âme dans le corps, ce qui rend le texte quelque peu incohérent. Enfin, la part de Bayle semble consister exclusivement dans quelques réflexions tirées à la lettre de l'article "Simonide" du *Dictionnaire historique et critique*, même si cet auteur apparaît fréquemment cité dans les passages empruntés dans l'*Encyclopédie*.

Dans la plupart des cas cependant, il manque toute information sur les sources. Parfois, cette absence est imputable à la négligence des copistes: on trouve, en effet, des copies d'un même traité sans le moindre appareil critique, ni commentaire, et d'autres contenant un nombre variable de notes marginales et de références plus ou moins explicites aux ouvrages pillés; on ne saurait s'en formaliser: les copistes de métier n'étaient pas le plus souvent engagés idéologiquement dans le combat des lumières, mais ils se servaient tout simplement de cette littérature comme d'un gagne-pain – ainsi, ils avaient intérêt à alléger le texte qu'ils recopiaient. Comme nous l'avons remarqué cependant, le discrédit du plagiat, et par extension de la compilation, s'étend progressivement. Il n'est ainsi pas étonnant que les compilateurs aient songé de plus en plus à cacher leurs sources et à effacer toutes les traces ou les indices permettant l'identification des auteurs et des sources exploités. Ils l'ont peut-être fait à l'occasion pour des raisons entièrement littéraires: ils ne voulaient certainement pas être pris pour des fourmis, même si les Écritures font l'éloge de leur activisme incessant, et pas plus pour des abeilles, puisque leur produit ne leur appartient pas complètement; ils songeaient plutôt à l'araignée, qui tire tout, le fil et la toile – les pensées et leur expression littéraire – de son sein.²⁸ Cette espèce de coquetterie ne devait cependant pas être fort répandue parmi nos

²⁷ Grenoble-B.M. 540.

²⁸ La Mothe le Vayer disait déjà préférer l'attitude de l'araignée, "qui tire sa toile de son propre ventre sans rien emprunter de personne, soit pour la forme, soit pour la matière" [*Considérations sur l'éloquence françoise de ce tems, op. cit.*, p. 135].

auteurs, les traités étant en général anonymes. Ils devaient donc être poussés par des raisons autres que la gloire littéraire. Exactement de même que les écrivains se réfugient dans l'anonymat pour éviter la persécution, la critique développée dans ces traités clandestins impose aussi le secret en ce qui concerne les sources. Ce silence protège les auteurs plagés, ou tout simplement cités, qui sont sans exagération des otages, même s'ils partagent les idées développées dans les traités clandestins –ce qui est loin d'être toujours le cas.²⁹ On ne saurait enfin négliger une dernière raison, peut-être la plus décisive, tenant à l'idée que le compilateur se fait lui-même de la nature de son travail: l'esprit commande sur la lettre, simple support sans entité propre, ce qui fait que l'emprunt des matériaux utilisés dans la fabrication d'un traité n'empiète en réalité pas sur l'originalité de l'œuvre compilée. Il peut ainsi utiliser sans scrupules des pages entières d'autres auteurs, sans même les citer, en vue d'exprimer ses idées propres: somme toute, le dessein présidant à l'élaboration de l'ouvrage est nettement plus important que sa confection ou que les matériaux qui lui donnent matériellement forme...

Il arrive qu'un traité clandestin soit tiré d'une seule source. Dans ce cas, la compilation tient plutôt du charcutage: le compilateur découpe savamment sa pièce et y choisit ce qu'il juge être les meilleurs morceaux. Il n'est pas besoin de souligner que le lecteur pourra difficilement reconnaître l'original dans ces dépouilles. Ainsi, l'anonyme qui fabrique l'opuscule intitulé *A Madame de ... Sur les différentes Religions d'Hollande* recoupe soigneusement les pages de *La Religion des Hollandois* de Jean-Baptiste Stoupe, un ouvrage de circonstance, publié, anonyme, en 1673, afin de répondre aux protestations de certains pasteurs du canton de Berne contre l'utilisation par les français de troupes suisses calvinistes dans la guerre contre la Hollande. L'auteur du traité clandestin ne retient du plaidoyer en faveur de la politique de Louis XIV que la description des différentes sectes religieuses tolérées aux Pays-Bas, parmi lesquelles le spinozisme. Les modifications introduites dans le texte emprunté sont insignifiantes: quelques corrections mineures et des rares interventions personnelles parfaitement délimitées. Hors du contexte qui était originellement le leur, cependant, ces pages prennent un tout autre sens. Lorsque

²⁹ Le Mascrier propose ainsi à Maillet la disparition dans la rédaction définitive de *Telliamed* de toute mention de Fontenelle et de Montesquieu, cités à l'origine pour autoriser les opinions de Maillet sur l'éternité du globe de la terre [Correspondence citée, lettre du 7 janvier 1737]. D'autre part, il est assez vraisemblable que Montesquieu ait participé pendant sa jeunesse à l'élaboration et le commerce de traités clandestins, malgré son jugement lapidaire sur le phénomène de la compilation dans la république des lettres [voir sur cette question mon article "A la recherche d'un manuscrit perdu de Montesquieu: les *Lettres de Kanti*", *Cahiers Montesquieu* V (1999), 187-203].

Stoupe critique le laxisme des calvinistes hollandais, trop tolérants à son avis, la description dans le manuscrit des différentes sectes déchirées par des disputes interminables révèle plutôt l'inanité des religions. Et pour éviter toute ambiguïté, l'auteur conclut explicitement qu'elles sont toutes, sans exception, le fruit de la bêtise des hommes.³⁰

A l'occasion de la perquisition réalisée dans les appartements du curé Etienne Guillaume en 1728, on n'a pas trouvé son traité *Des trois imposteurs*, qu'il avait sûrement bien caché. Mais entre les documents saisis, outre une correspondance et des papiers sentant le soufre, il y avait un autre traité, incomplet, sans titre, sur la création et les rapports de Dieu et des créatures. Les amis du curé ont insisté sur le fait qu'il s'agissait là d'une simple transcription de *L'Economie divine* de Pierre Poiret. En effet, la lecture du manuscrit montre que Guillaume a réellement recopié une bonne partie de la préface et rédigé trois chapitres à l'aide de textes tirés du vaste tableau théologique élaboré par le ministre protestant en suivant les traces des mystiques. Mais notre curé revendique indirectement sa paternité dans le manuscrit même. En effet, le choix opéré dans les textes altère leur sens original. Poiret conçoit la création comme une émanation de la divinité: Dieu est l'essence même de toutes choses et les êtres ne sont que son image et sa représentation. Le ministre insiste cependant sur la différence existant entre Dieu et les créatures et sur la contingence de la création, tandis que Guillaume efface cette distinction. La manipulation qu'il fait des passages empruntés met en premier plan ce que cachait le traité original, un panthéisme sans accents mystiques.³¹

Le plus souvent cependant, les traités clandestins sont une mosaïque de textes d'origine diverse. Dans ce cas, le compilateur doit concilier des discours d'inspirations différentes, parfois même contradictoires, en vue de produire un chant harmonique avec une chorale de voix différents. En effet, le produit final est le fruit de la transmutation des éléments divers qui entrent dans sa composition. Le *Traité des trois imposteurs*, sans doute le texte clandestin le plus diffusé, contient des passages tirés d'ouvrages différents: l'*Ethica* et le *Tractatus Theologico-Politicus* de Spinoza, le *Leviathan* de Hobbes, le *De Admirandis Naturae Reginae Deaeque mortaliū Arcanis* de Giulio Cesare Vanini, l'écrit *De la vertu des Payens* de La Mothe le Vayer... -encore faut-il signaler que d'autres sources restent probablement dans l'ombre. Ce traité enseigne le panthéisme. On ne saurait ainsi s'étonner que son auteur exploite Spinoza, sans cependant le citer: la

³⁰ Voir mon article "Le jeu de la tolérance. Edition de la lettre *A Madame de ... Sur les différentes Religions d'Hollande*", G. Canziani, *Filosofia e religione nella letteratura clandestina (secoli XVII e XVIII)*, Milano, F. Angeli, 1994, pp. 427-468.

³¹ Pour une analyse détaillée de ce traité, voir mon article, déjà cité, "Autour du *Traité des trois imposteurs*: l'affaire Guillaume".

définition qu'il fait de la divinité a été fabriquée avec des passages tirés de différentes propositions de la première partie de l'*Ethica*: tout est Dieu et tout émane nécessairement de sa nature. Paradoxalement, ce Dieu n'est pas la substance unique spinoziste, douée d'une infinité d'attributs infinis. L'auteur du traité réduit plutôt Dieu à la seule matière, en suivant les enseignements de Hobbes, qui avait écrit que ce que l'on appelle esprit n'est rien d'autre qu'une matière subtile. Ou, plus exactement, au principe du mouvement dans la matière, comme le voulait Vanini, qui se réclamait d'ailleurs dans ce contexte d'Aristote. Le Dieu de l'anonyme est donc forgé avec des éléments pris indistinctement de Spinoza, Hobbes et Vanini, mais son visage ne ressemble à aucun des modèles...³²

Dans cette délicate alchimie, les textes sont retouchés et rassemblés pour être insérés dans une structure sans excroissances. Souvent cependant, les compilateurs n'arrivent pas à éviter le grincement de mécanismes faits d'engrenages qui n'ont pas été fabriqués pour travailler ensemble. La *Lettre de Thrasybule à Leucippe*, qui se prétend une traduction moderne d'un manuscrit grec des premiers siècles, illustre parfaitement ces disfonctions. Composée de trois parties, la première présente un examen critique des religions anciennes, y compris le christianisme; la seconde partie développe les fondements épistémologiques de la critique; la troisième et dernière ruine l'idée d'une divinité conçue comme cause universelle. Une lecture attentive découvre cependant un texte invertébré, dont le désordre est somme toute assez apparent. La seconde partie s'achève par une récapitulation des thèses développées dans les pages précédentes. Paradoxalement, ce résumé ne s'accorde pas à la dynamique globale de l'argumentation réellement développée dans ces pages, où manquent par ailleurs certaines des thèses prétendument résumées. En réalité, tout fait croire que cette prétendue récapitulation est plutôt un développement dans une perspective inédite de sujets qui avaient été déjà abordés. Le compilateur prétend réouvrir, de cette manière, la thématique de la cause universelle, qu'il avait déjà épuisée dans la discussion précédente. Par ailleurs, cette dernière partie présente un discours syncopé, répétitif, coupé à l'occasion par des digressions d'une opportunité douteuse... En fait, le traité semble une compilation mal cousue de différents écrits, comme le suggérait déjà un lecteur de l'époque:

³² A. McKenna a montré que le traité *De la conduite qu'un bonnête homme doit garder pendant sa vie* saccage le *Dictionnaire historique et critique* et les *Ceuvres diverses* de Pierre Bayle, pour établir une doctrine qui s'éloigne, ici encore, de l'opinion exprimée dans les textes originaux [*Lias XIV* (1987), 229-256]. L'édition par A. Niderst de *L'âme matérielle* [Paris, Nizet, 1969] a permis de constater que le traité est en réalité une compilation de textes en procédance de Bayle, Guillaume Lamy, Malebranche, Jean Leclerc, de récits de voyage, de périodiques, etc.

Je crois plutôt que cet[te] epître qui devoit plustot estre intitulé[e] *Sentimens sur les religions* n'a d'abord eu que la 1re partie, et que la seconde et la 3e ont été insérées depuis.³³

* * *

Le compilateur est parfaitement conscient du fait que son travail n'est pas tout mécanique. Il faut, tout d'abord, savoir lire des textes souvent en eux-mêmes anodins, chercher le point faible où l'argument fléchit, déceler le venin qu'un certain passage pourrait accidentellement cacher, savoir l'innoculer, s'il est besoin, en doses homéopathiques capables cependant de corrompre le discours tout entier... Même là où les sources utilisées font elles-mêmes partie d'une littérature critique qui se développe, et qui arrive à voir la lumière dans les pays de tolérance, en Angleterre ou en Hollande, compiler ne signifie pas tout simplement assembler. Le seul entassement des passages pris d'ici et de là ne donne en général pas le ton libertin à une compilation. Compiler, c'est manipuler. Et cette manipulation présente une plus ou moins grande complexité. Parfois, il suffit de modifier le contexte. Le plus souvent cependant, les passages mêmes empruntés ont besoin de chirurgie, une opération délicate qui est loin de réussir toujours...

³³ Paris-Mazarine 1193. Voir mon article "La composition de la *Lettre de Thrasybule à Leucippe*: une conjecture raisonnable", C. Grell et C. Volpilhac-Auger, *Nicolas Fréret: légende et vérité*, Oxford-Paris, The Voltaire Foundation-Universitas, 1994, pp. 177-192. Dans le même sens, le traité manuscrit *Lettres de Cang-Ti, Grand Mandarin de la Chine, recueillies par Mylord Comte de Shaftesbury*, composé vers 1770, est vraisemblablement une compilation de différents traités [voir mon article, déjà cité, dans les *Cahiers Montesquieu*].